

Demande d'inscription pour une attestation spéciale passagers allégée

- Arrêté du 19 décembre 2003 relatif à l'équipage et à la conduite des bateaux de navigation intérieure
- Arrêté du 2 juillet 2008 simplifiant la délivrance de l'attestation spéciale passagers requise à bord des bateaux à passagers non motorisés ou dont la motorisation atteint au plus 4,5 kW

Cadre réservé au demandeur

Nom :	Prénom :
Nom marital (le cas échéant) :	
Né(e) le :	à :
Département :	
Pays :	
Adresse personnelle :	
.....	
Code postal :	Commune :
...	
Téléphone :	
Embarcadère employeur :	
Téléphone :	
Date de la demande :	
Signature du demandeur :	

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Date prévue pour l'examen :

Résultat : Ajourné ☹

Reçu ☺

Signature de l'instructeur et cachet du Centre Instructeur de Sécurité Fluviale :

**Notice d'information pour la demande d'inscription pour une attestation spéciale
passagers allégée**

Pièces à fournir avec la demande d'inscription

une photocopie de pièce d'identité officielle récente
une photographie d'identité récente en couleur collée sur l'additif joint avec signature du candidat
une enveloppe libellée à l'adresse du candidat et affranchie en recommandé avec AR
une copie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours

Envoi de la demande à l'adresse suivante :

DRIEA IDF
Service sécurité des transports/DSTF
Bureau administratif des autorisations
21-23 rue Miollis – 75732 PARIS Cedex 15

Déroulement de l'examen

L'examen comporte une épreuve pratique d'une durée d'environ 30 minutes.

Conformément à l'annexe I de l'arrêté du 2 juillet 2008, elle consiste en la mise en situation du candidat, à qui il est demandé :

- d'expliciter les moyens assurant la stabilité des bateaux à passagers ;
- d'expliciter les mesures de premiers secours à prendre en cas d'accident ;
- d'expliciter les mesures de prévention des incendies et d'expliquer le fonctionnement des dispositifs de lutte contre l'incendie (bateaux motorisés) ;
- d'exposer l'utilisation des moyens et du matériel de sauvetage ;
- d'exposer les mesures à prendre pour assurer de manière générale, la protection des passagers (embarquement, débarquement, évacuation, avarie, abordage, échouage, incendie et explosion (pour les bateaux motorisés), malaise ou chute à l'eau et autres situations de panique) ;
- d'énoncer les consignes de sécurité, de présenter le matériel de sécurité présent à bord et d'en expliquer le fonctionnement.

PROGRAMME DE L'EPREUVE ET CONNAISSANCES REQUISES

I - Stabilité du bateau :

Avant l'embarquement	<ul style="list-style-type: none">- Vérifier l'état de la barque (gîte, présence d'eau,...)- Vérifier l'amarrage- Vérifier le nombre de passagers- Estimer la masse globale des passagers
A l'embarquement	<ul style="list-style-type: none">- Proposer son aide, et plus particulièrement aux personnes âgées et handicapées ainsi qu'à toute personne peu assurée- Vérifier la répartition des passagers au fur et à mesure de l'embarquement
En navigation	<ul style="list-style-type: none">- Interdire le déplacement à bord- Informer les passagers qu'une autorisation préalable du guide est nécessaire pour faire une photo debout- Interdire tout balancement visant à faire tanguer le bateau
Au débarquement	<ul style="list-style-type: none">- Assurer l'amarrage- Aider les personnes âgées et handicapées ainsi que toute personne peu assurée
En cas d'accident	<ul style="list-style-type: none">- Rassurer les passagers afin d'éviter tout mouvement de panique- En cas de voie d'eau, solliciter l'aide d'un passager en lui demandant d'écoyer pendant la manœuvre vers la berge

II - Mesures de premier secours en cas d'accident

- Mettre les passagers en sécurité sur la berge aussi rapidement que possible
- Prévenir l'embarcadère et/ou les secours d'urgence qu'il y ait ou non des blessés
- Secourir les blessés éventuels

III - Prévention des incendies et fonctionnement des dispositifs de lutte contre l'incendie

- Présenter le principe de fonctionnement
- Connaître les différents types d'extincteurs
- Présenter les extincteurs et leur manipulation

IV – Utilisation des moyens et du matériel de sauvetage

- Lister le matériel présent à bord :
 - 2 rames (ou 1 pigouille et une rame)
 - ligne de jet
 - trousse de secours
 - brassières de sauvetage
 - écope
 - moyen de communication

- En expliquer le fonctionnement

V – Mesures générales de protection des passagers

A l'embarquement	<ul style="list-style-type: none">- Vérifier la présence à bord du matériel requis pour la navigation et pour la sécurité- Remettre des gilets de sauvetage aux enfants de moins de 13 ans et aux personnes âgées ou handicapées- Proposer le gilet de sauvetage aux autres passagers
En navigation	<ul style="list-style-type: none">- Piloter à droite lors du croisement d'une autre embarcation- Observer une vigilance accrue au croisement d'une barque sans guide- S'assurer que l'on peut dépasser en sécurité
Au débarquement	<ul style="list-style-type: none">- Vérifier que le matériel de bord et de sécurité n'entrave pas le passage
En cas d'avarie, d'abordage, d'échouage	<ul style="list-style-type: none">- Eviter les comportements dangereux en rassurant les passagers- Rapprocher le bateau de la berge aussi rapidement que possible- Alerter l'embarcadère dès que les passagers ont débarqué et sont en sécurité
En cas de malaise	<ul style="list-style-type: none">- Alerter immédiatement l'embarcadère si le problème est mineur- Alerter directement les services de secours si le problème est sérieux- Appliquer les premiers soins (si possible et nécessaire)- Ramener la victime aussi rapidement que possible à l'embarcadère (faire débarquer - en sécurité - les autres passagers en gardant une aide à bord)- Informer l'embarcadère de la position de débarquement improvisé des autres passagers
En cas de chute à l'eau	<ul style="list-style-type: none">- Lancer la ligne de vie en gardant une extrémité en main- Ne pas perdre de vue la victime- Ramener la victime au bord du bateau pour l'aider à la remonter (demander éventuellement l'aide d'un autre passager)- S'assurer que les autres passagers ne se précipitent pas au bord du bateau pour porter assistance (risque de chavirage)

VI – Démonstration des consignes de sécurité

Equipement de sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Donner leurs gilets de sauvetage aux personnes concernées et- S'assurer qu'elles les mettent correctement
Règles de sécurité à bord	<ul style="list-style-type: none">- pas de station debout sans autorisation- pas de déplacement non autorisé- pas de mains à l'extérieur du bateau- pas de balancement- prudence lors du feu sur l'eau